

POLITIQUE, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, VENDREDI 7 DECEMBRE 1849.

No. 23.

RAPPORT.

Du comité spécial nommé pour s'enquérir des causes et de l'importance de l'émigration qui a lieu tous les ans, du Bas-Canada vers les États-Unis, de quelle classe de personnes, et s'il est possible, de quel nombre elle a été composée depuis les cinq dernières années, du sort des individus et des familles qui ont ainsi émigré jusqu'à présent, et des moyens les plus propres à prévenir cette émigration à l'avenir.

Suite.

Huitième classe.—Jeunes gens instruits appartenant à des familles honnêtes, mais pauvres. Causes d'émigration.—Point de diversité dans les carrières ouvertes à la jeunesse.—ni armée, ni marine qui fournissent à quelques-uns d'eux un état conforme à leurs goûts ou à leurs aptitudes.—Encombrement des professions libérales résultant de la déplorable facilité avec laquelle on y admet des sujets qui ne sont pas propres à les exercer.—Injuste préférence accordée jusqu'à présent aux jeunes gens d'une origine sur ceux de l'autre origine, et souvent à des personnes nées hors de la colonie, sur les natifs dans les emplois des divers départements publics.—État précaire du commerce et de l'industrie qui empêche les jeunes gens de s'y livrer.—Préjugés sociaux qui commencent à disparaître heureusement, et qui rabaisaient les carrières du commerce et de l'industrie au-dessous du rang qu'elles doivent occuper, jusqu'à ces dernières années, manque d'instruction pratique dans nos collèges et maisons d'éducation qui se sont perfectionnés et se perfectionnent tous les jours sous ce rapport, difficulté pour les jeunes Canadiens de se procurer des situations dans les maisons faisant venir leurs commis de l'Écosse ou de l'Angleterre. *Sort à l'étranger.*—Un bon nombre de jeunes Canadiens ont réussi aux États-Unis, soit dans le commerce ou les professions libérales.—Quelques-uns se sont enrôlés dans l'armée américaine et s'y sont conduits de manière à ne pas démentir le sang qu'ils ont reçu de leurs ancêtres.—Beaucoup de ces jeunes gens, cependant, privés de l'effet salutaire qu'exerce toujours la surveillance de leurs parents, et le respect de l'opinion de leurs concitoyens, s'abandonnent, principalement à la Nouvelle-Orléans, à des excès qui épuisent également leur santé et leur fortune.—Plusieurs y périssent dès leur arrivée, victimes du climat et de la fièvre jaune.

Cette classe d'émigrés n'est pas encore très nombreuse. Elle se dirige généralement vers New-York ou la Nouvelle-Orléans.

MOYENS A ADOPTER POUR REMÉDIER AU MAL.—Il n'y a personne qui, après avoir lu ce qui précède, ne convienne que cette émigration, pour toutes les classes d'émigrés, est en général également préjudiciable, et à la prospérité de la province, et au bien-être des émigrés eux-mêmes. Il n'y a personne qui n'ait été alarmé de l'étendue du mal et des développements qu'il menace de prendre. Il n'y a personne non plus qui n'ait entrevu l'remède à chacune des causes que nous venons d'énumérer, c'est-à-dire à celles qui ne sont pas accidentelles, ou placées en dehors de notre contrôle.

Ces remèdes peuvent se diviser en moyens directs et en moyens indirects. Parmi les premiers il en est qui sont faciles, peu dispendieux et urgents. Peu de chose fait à temps

suffit, comme on sait, lorsque plus tard les mêmes moyens n'ont plus d'effet. Il est d'autres remèdes qui sont dispendieux, difficiles, vu l'état des finances, et liés à de grandes entreprises de travaux publics ou de législation spéciale. Les moyens indirects affectent plus ou moins la législation générale, l'économie politique et le système administratif. Il y a aussi une autre classe de moyens qui dépendent de l'impression à faire sur l'opinion publique, et ce n'est point la partie la moins importante de l'œuvre de la colonisation.

Un moyen de la première classe, facile et direct, a déjà été mis en œuvre par le gouvernement. C'est la réduction du prix des terres de la couronne dans certaines parties du Bas-Canada, et des conditions plus faciles de paiement accordées aux nouveaux colons. L'octroi gratuit de cinquante acres de terre à chaque colon qui donne des garanties suffisantes de moralité et de bon vouloir, est sans contredit un très grand avantage qui a déjà produit de bons résultats. Le taux d'un chelling par acre pour les terres du Saguenay est modique, et votre comité espère que le gouvernement ne l'élèvera pas d'avantage dans cet endroit, vu les grandes difficultés que les colons y rencontrent. Ce n'est pas à votre comité à dicter au gouvernement à quel prix il doit vendre les terres de la couronne; mais votre comité doit faire observer que c'est une économie et une spéculation mal entendue que de les fixer, dans quelque localité que ce soit, à des conditions propres à décourager les colons. Le pays a beaucoup plus à perdre par l'émigration des bras et des capitaux à l'étranger, qu'il n'a à gagner par la vente de quelques arpents de terre aux taux les plus élevés. Ce n'est pas autant, d'ailleurs, la réduction des prix, que la facilité pour les termes de paiement qui encouragera le fermier canadien à se décider à lutter contre le désert. Il a ravement de l'argent suffisamment pour payer le prix d'une terre en faisant l'acquisition. La concession des seigneuries n'a si bien réussi, dans le principe, que le seigneur n'exigeait aucune avance en argent de son censitaire, mais se contentait d'une légère redevance presque toujours payable en nature. Plus les conditions de la vente des terres de la couronne se rapprocheront de ce système, plus elles seront favorables à la colonisation, et par là même profitables à la province.

Quatre grands territoires, situés pour bien dire aux quatre coins du Bas-Canada, s'offrent actuellement à la colonisation; les townships de l'Est, cette étendue de terres fertiles et d'un climat plus doux que celui des bords du fleuve, qui s'étend entre la frontière et les seigneuries dans les districts de Montréal, de St. François et dans une partie de ceux des Trois-Rivières et de Québec.—Le territoire de Rimouski qui comprend la partie inférieure du vaste et fertile comté de ce nom, et auquel on peut ajouter une grande étendue de terre derrière les comtés de Kamouraska et de l'Islet.—Le territoire du Saguenay, qui comprend la partie cultivable des rives de ce fleuve, la péninsule de Chicoutimi, et tout l'espace compris entre la chaîne des Laurentides, le Saguenay et le lac Saint-Jean.—Les récoltes excellentes déjà faites, l'année dernière et l'année précédente, par les nouveaux colons, justifient ce qui a été dit de la fertilité de ce territoire et de son climat, qui n'est pas

plus froid, et est même moins froid que sur la rive nord du St. Laurent, dans le district de Québec.—Enfin le territoire de l'Outaouais aussi étendu et aussi fertile que les précédents et où la colonisation a déjà fait de grands progrès.

Ces trois dernières parties du pays ont attiré l'attention du gouvernement qui les a érigées, cette année (comme les townships de l'Est l'ont été, il y a longtemps, par l'ancienne législature du Bas-Canada) en districts séparés, et a pris les dispositions nécessaires pour y établir des chefs-lieux judiciaires, et par là, a déjà pourvu à un des moyens que votre comité aurait suggérés.

Mais votre comité, d'accord avec tous les témoignages qui forment l'appui de ce rapport, doit faire observer à votre honorable chambre, qu'en vertu des terres de la couronne seraient offertes à bas prix, et même gratuitement, en vain les plus grands sacrifices seraient faits par les individus ou les associations pour encourager la population surabondante des seigneuries à s'établir sur ces terres, le manque de chemins et de voies de communication, et le mauvais état des chemins existants, demeureront un obstacle insurmontable à tout progrès.

Votre comité croit donc que le remède le plus urgent est la confection de chemins pour communiquer avec les territoires ci-dessus indiqués, et pour faire communiquer entre elles les diverses parties de ces territoires. Votre comité n'ignore pas les difficultés financières de la province, il sait aussi qu'il n'entre pas dans ses attributions de recommander à votre honorable chambre aucun vote d'argent; mais il doit attirer l'attention de votre honorable chambre et du gouvernement sur les avantages qui résulteraient de l'ouverture des voies de communication ci-après mentionnées.

1^o Comté de Dorchester.—Il y a une émigration considérable de ce comté, due, comme j'ai dit ailleurs, principalement au manque de chemins et au mauvais état des chemins existants, — même la grande route qui conduit aux États-Unis appelée le chemin de Kennebec, qui doit être considérée comme une des grandes voies de communication de la province, a grand besoin d'être améliorée, et est interrompue en plusieurs endroits par le manque de ponts.

Votre comité est en outre informé du mauvais état du chemin dans la seigneurie de Joliet, conduisant au township de Frampton; à partir du pied des côtes connues sous le nom des côtes de Mimeau jusqu'au chemin appelé Sainte-Marguerite, et de là jusqu'à l'église de Frampton, lequel aurait besoin d'être réparé et amélioré. La même remarque s'applique aux chemins le long de la rivière Etchemin, du côté sud-ouest, dans le township de Frampton, et au chemin depuis la ligne de Sainte-Marie, entre le deuxième et le troisième rangs de Frampton, jusqu'à la rivière Etchemin. L'amélioration de ces chemins et la reconstruction du pont sur la rivière Etchemin, qui tout ensemble ne coûteraient pas plus de £1,500, contribueraient puissamment à faire établir les terres de la couronne dans ce district.

2^o Comté de Bellechasse.—Des établissements dans la profondeur de ce comté, principalement dans les paroisses de Saint-Gervais

et de Saint-Lazare, sont déjà assez denses, un chemin de cette dernière paroisse à travers les terres vacantes de Buckland conduirait avec peu de difficultés aux terrains plats de la vallée de la rivière Saint-Jean. Cette voie se trouvant trop détournée pour la population de la partie inférieure du comté, les habitants de cette dernière section se proposent de pénétrer dans l'intérieur par un autre chemin, pour le relevé duquel des démarches ont déjà été entreprises par le bureau des terres, savoir, en profondeur du township d'Armagh, à travers la coupe de la fourche du Pin." Ces deux chemins sont d'une égal utilité.

3^o Comté de l'Islet.—Il y a dans ce comté, à environ quatre lieues du fleuve, une très belle étendue de terres non cultivées; un chemin qui partirait de la ligne entre la paroisse de Saint-Jean-Port-Joli et l'augmentation des townships d'Ashford, près du lac des Trois-Saumons, et qui gagnerait vers l'est jusqu'à ce qu'il rencontrât la ligne entre le township d'Ashford et son augmentation, et qui irait de là continué dans cette ligne, ouvrirait à la colonisation cette étendue de terre.

4^o Comté de Kamouraska.—La continuation dans la profondeur du township du chemin appelé "Route du gouvernement," tel que demandé par les habitants de ce comté par leurs requêtes, contribuerait puissamment à l'établissement des terres de la couronne dans cette direction.

5^o Comté de Rimouski.—Une magnifique vallée, probablement l'un des points les plus fertiles et les mieux arrosés du pays, s'étend en arrière des établissements actuels du comté de Rimouski, vers lequel se porte chaque année une émigration considérable. Déjà quatre townships sont en voie d'établissement et les vigoureux pionniers qui s'y dirigent ne demandent que les moyens d'y parvenir; ces townships sont ceux de Whitworth, Viger, Macpés et Neigette; des routes qui conduiraient des chemins actuellement ouverts jusqu'aux limites, ou du moins au deuxième rang de ces nouveaux établissements, faciliteraient immensément la population qui s'y porte.

Deux chemins d'une importance beaucoup plus grande et beaucoup plus générale ont déjà occupé la législature du pays; l'un est le chemin qui doit conduire de Métis à Matane, sur le fleuve, en passant au milieu d'importantes chantiers à bois et d'établissements agricoles en progrès; la chambre d'assemblée a déjà voté une somme suffisante, il y a à peu près deux ans; le tracé du chemin a été fait; mais on en est resté là. L'autre voie de communication est destinée à mettre la province du Nouveau Brunswick en communication directe avec le Saint-Laurent, par un chemin qui conduirait du lac Témiscouata à un point voisin de la ligne qui sépare les paroisses de l'Île-Verte et des Trois-Pistoles; le conseil exécutif a ordonné la construction de ce chemin dans le cours de l'été dernier; mais rien de plus ne semble devoir être fait cette année. Ce chemin serait d'une importance d'autant plus grande qu'il serait le commencement d'une ligne plus importante de communication, dont la confection occupe les capitalistes de la province du Nouveau-Brunswick.

Ces deux dernières grandes améliorations sont l'objet des plus vives sollicitudes des habitants de ce beau comté et des comtes voi-

sins qui, en partie, y envoient la surabondance de leur population; et la législature du pays ayant déjà reconnu la haute importance de ces deux entreprises, votre comité ne saurait trop en recommander la complétion. Toutes ces améliorations ont été successivement demandées par des pétitions aux trois branches de la législature, dont plusieurs contenant des documents importants, ont été référées à votre comité.

L'ouverture de ces chemins coûterait une somme comparativement insignifiante en regard des immenses travaux publics de la province, et elle aurait l'effet d'arrêter l'émigration qui ne fait que de commencer dans les comtés de la rive sud du Saint-Laurent, au-dessous de Québec; de fait, c'est là la seule mesure qui puisse empêcher que cette émigration ne prenne dès à présent un développement considérable. La certitude qu'ils auraient que l'on se propose de faire quelque chose pour eux, et le peu d'argent qui pourrait être dépensé provisoirement pour cet objet, retiendraient dans ces comtés beaucoup de cultivateurs et de travailleurs qui se proposent d'émigrer prochainement. Telle est l'urgence de ces améliorations que votre comité espère que le gouvernement y donnera sa plus sérieuse attention de bonne heure dans la vacance.

Comme l'observe judicieusement M. Bossé, dans son témoignage, la vente qui se ferait des terres de la couronne dans le voisinage à mesure que l'ouvrage avancerait, rembourserait promptement l'argent dépensé. Il ne serait pas même nécessaire de déboursier beaucoup d'argent; car la plupart des travailleurs employés ne demanderaient pas mieux que de devenir colons eux-mêmes, et les colons ne demanderaient pas mieux que d'être employés comme travailleurs, et les uns et les autres donneraient volontiers le tout ou une partie de leur travail comme installation du prix des terres qu'on leur concéderait. Cela a été offert déjà par les habitants de plusieurs localités.—(Voyez les témoignages de MM. Bossé et Letellier.)

Votre comité croit que la colonisation du territoire du Saguenay, déjà si heureusement commencée par des colons sortis des paroisses au nord du fleuve, dans les comtés de Saguenay, de Montmorency et de Québec, servira aussi puissamment à arrêter l'émigration de la rive sud à l'étranger; d'autant plus qu'un grand nombre de jeunes gens des comtés de l'Islet et de Kamouraska se proposent de s'établir au Saguenay, et ont déjà pris des mesures à cet effet.

Votre comité recommande particulièrement à l'attention favorable du gouvernement et de la législature, le projet d'un chemin depuis Chicoutimi, traversant toute la péninsule jusqu'au lac Saint-Jean, et celui déjà en partie ouvert par les entrepreneurs et industriels habitants de Sainte-Agnès et des paroisses voisines, depuis Chicoutimi jusqu'à Sainte-Agnès, et de là en arrière des montagnes des Éboulements jusqu'à Saint-Urbain.

Votre comité doit aussi appeler l'attention de votre honorable chambre sur la suggestion qui est faite par tous les messieurs qui ont répondu aux questions adressées par votre comité, d'étendre, pour une couple d'années encore, le privilège accordé aux personnes qui s'établiront dans les townships du Saguenay,

FEUILLETON.

La Forêt noire.

La forêt noire est particulièrement l'objet des écrits populaires de l'Allemagne; en France elle est en mauvais renom :

Ami, si vous voulez m'en croire,
N'allez pas à la forêt Noire.

Tout le monde connaît ce refrain, qui n'empêche pas que cette forêt ne soit remplie d'arbres magnifiques et de points du vue pittoresques; elle est fréquentée aujourd'hui par nos artistes paysagistes, mais l'histoire que nous allons raconter remonte aux premières années du siècle. Deux officiers français, un arçon et un hussard, traversaient la forêt noire pour rejoindre l'armée qui était à quinze ou vingt lieues; le dragon était un homme de trente-six ans, volontaire de 87 déjà vieux soldat; son compagnon était un jeune hussard de vingt ans. Ils chevauchaient tous deux dans la forêt et ils s'égarèrent. Le soleil se couchait; la position devenait embarrassante.—Capitaine Ledru, dit le hussard, nous avons Pair de devoir passer la nuit sous ces grands arbres.—Qui ont bien mauvaise réputation, dit le capitaine Ledru.—Voici des ruines, dit le hussard.—Ce sont celles de quelque abbaye, lieutenant Martin. Ce n'est pas la première fois, dit le lieutenant, que je regrette les moines.—Vous avez raison, répondit le capitaine, passez pour se coucher sous ces arbres; mais se coucher sans souper, c'est trop dur. Il parlait encore, que des ruines qu'avait désignées le lieuten-

nant Martin sortit un vieux Prussien, demi-citadin, demi paysan, qui prit un sentier qui le rapprochait des officiers français.—Hé! hé! mon brave homme, lui dit Martin en allemand, langue que tant bien que mal parlait Ledru et Martin, pourriez-vous me dire quelles sont ces ruines?—Ce sont celles du monastère de Spiegel.—Qu'est-ce donc ce Spiegel?—Voici, dit l'Allemand d'un air naïf; Spiegel a fait beaucoup de choses, entre autres il a fait le commerce. Une fois à Londres, il achète beaucoup de marchandises, se lie avec des négociants et annonce son départ pour Constantinople. Sa libéralité, sa magnificence ne laissent aucun doute sur sa richesse et tout le monde l'accepte pour ce qu'il veut être. Il soupe avec deux ou trois de ses nouveaux confrères et apprend que l'un d'eux est propriétaire d'une riche partie de diamants qu'il va bientôt vendre au roi d'Espagne. Après boire, Spiegel veut voir ces diamants, il les admire, les marchands et finit par convenir d'un prix net de six cent mille francs qui vont être comptés en échange des diamants.—L'argent se trouve, dit Spiegel, chez son banquier; le marchand de diamants voulait bien se transporter avec sa cassette dans le domicile de ce dernier.

Avant le départ on voit arriver un domestique de Spiegel; il prévient son maître que quelqu'un désire lui parler. Spiegel demande la permission de se détacher quelques instants, quitte les négociants et se rendit en toute hâte chez un médecin.—Monsieur, lui dit-il, un grand malheur vient de m'arriver; mon père est fou, le malheureux vieillard porte toujours avec lui une cassette qu'il croit pleine de diamants et se jure

qu'on le vole. C'est la vue de cette cassette qui excite ses plus vifs transports, il est impossible de l'en séparer; toute notre famille est désolée et s'adresse à vous; dans deux heures je vous l'amènerai, et comme les moyens de donner ont été épuisés pour obtenir sa guérison, je crains que vous ne soyez obligé d'employer la contrainte... Nous le recommandons à votre silence et à votre charité.

Lorsque le marchand, escorté par Spiegel, entra dans le cabinet du médecin, tenant soigneusement sa cassette sous son manteau, lorsqu'il développa la longue liste des princes et princesses auxquels avaient appartenu les diamants devenus sa propriété, le médecin le laissa dire et ne l'arrêta pas. Spiegel, placé derrière la chaise sur laquelle le marchand était assis, faisait des signes au docteur et paraissait suivre avec lui le développement de cette infirmité mentale.—Oui, s'écria enfin le docteur, l'argent que vous réclamez va vous être remis si vous voulez bien poser cette cassette sur la table.

Un vigoureux coup de sonnette fit accourir trois hommes apostés, dont l'un commença par mettre en sûreté la cassette, pendant que ses acolytes contenaient le marchand furieux, le baillonnaient pour étouffer les cris perçants qu'il jetait, lui attachaient la chemise de force, le rasaient comme c'était la coutume au moyen d'un rasoir et lui administraient une douche. Cependant Spiegel s'épuisait en compliments et révérences en l'honneur du médecin, et lui comptait la somme due pour cette gracieuse et utile consultation. Le lendemain Spiegel avait quitté l'Angleterre et avait fait voile pour Constantinople, empor-

tant avec lui la précieuse cassette. La femme du marchand vint redemander son mari au médecin, qui lui le rendit, la tête rasée, le front chauve et bien lavé par de nombreuses douches.—Mais, demanda le lieutenant, ce Spiegel n'était pas un moine?—Oh que non, monsieur; mais le fait est que lorsqu'il devint mieux, il fit bâtir le monastère dont vous voyez les ruines.—Peut-être en pénitence de ses fredaines.

Le capitaine Ledru, qui voyait le jour diminuer, interrompit cette conversation.—Brave homme, dit-il au vieux Prussien, enseignez-moi le moyen de sortir de cette forêt.—Très-volontiers, monsieur l'officier; vous voyez bien ce grand chêne ébranché?—Oui.—Prenez le sentier qui passe à ses pieds, ne le quittez pas et vous sortirez aisément de la forêt. L'Allemand fit un salut équivoque, et se glissant parmi les arbres, il disparut bientôt aux yeux des officiers français.

Ceux-ci suivirent le sentier qu'on leur avait indiqué, mais la nuit devint tout à fait noire; ce sentier n'était pas unique, il se croisait avec d'autres et les deux officiers se perdirent de nouveau.—Nous voilà encore égarés, dit le capitaine.—Et ce n'est pas rassurant, reprit en riant Martin dans un pays comme celui-ci; il paraît que plus d'un voyageur y a laissé sa peau.—Ne plaisantez pas, lieutenant; nous sommes en pays ennemi; la Prusse s'est levée en masse contre la France, ils ont fait une espèce de guerre nationale contre chaque homme, de quinze ans à soixante, est membre et gare aux soldats français isolés qu'ils rencontrent!—Vous plaisantez, capitaine.—Je vous dis l'exacte vérité, lieutenant.

Cependant, reprit Martin, nous ne pouvons pas sortir d'ici sans guide, du moins cette nuit. Voici l'orage; je sens déjà quelques gouttes de pluie mouiller ma main... Nous ne pouvons pas passer la nuit sous ces arbres, et, pour ma part, je n'ai pas envie de coucher sans souper, j'en ai besoin.—Moi aussi, dit le capitaine.—Il me semble que je vois une lumière là-bas, à gauche.—Je la vois aussi.—Bien; dirigeons-nous sur ce point, nous y trouverons peut-être un gîte et un souper.

Le capitaine approuva cet expédient auquel le réduisait la nécessité; il piqua des deux, et son cheval harnassé prit un trot pénible. Ils arrivèrent bientôt à la porte d'une assez grande chaumière où plusieurs personnes paraissaient rassemblées. Le lieutenant de hussards que sa jeunesse rendait imprudent, et à qui l'appétit ne permettait pas de faire de longues réflexions descendit de cheval et frappa hardiment à la porte. On l'ouvrit aussitôt et une figure noire se présenta.—Des voyageurs égarés, dit le lieutenant.—Entrez, entrez, mes amis, répondit d'une voix forte la figure noire.—Des Français égarés, reprit le capitaine Ledru, qui ne voulait pas laisser aux habitants de la forêt Noire le prétexte d'une équivoque.—Ah! des Français! entrez tous-jours.

Et comme pour faire preuve de bonne volonté et d'hospitalité généreuse, la figure noire entra et ressortit bientôt portant dans ses bras une botte de foin qui fut partagée entre les deux chevaux. Les officiers entrèrent; il se trouvèrent dans une pièce assez grande dans laquelle, autour d'une table, étaient assis sept ou huit figures noires comme la première. Une femme au teint